

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, le 10 septembre 2012, à 19h00 dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Gabrielle Carisse, conseillère, Serge Breton, conseiller, Michel Dumont, conseiller, Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (prière)

Le maire André Henri constate le quorum.

2012-09-146

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia reste ouvert.

Ordre du jour de juin

1. PRIÈRE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS D'AOÛT
4. ACHAT DE RAMPE D'ACCÈS POUR TRANSPORT DE LA GÉNÉRATRICE
5. COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ POUR LA DG COÛT 125.\$
6. DOSSIER BORNE SÈCHE
7. SUBVENTION REÇUE DE LA MRC POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS DE LA POSE DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LES ALARMES SUR L'AQUEDUC.
8. LETTRE DE LA MRC SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE DU QUÉBEC
9. RAPPORT DES COMMISSIONS
10. DÉMISSION DE L'AGENTE CULTURELLE
11. PAIEMENT À ST- FORTUNAT AU MONTANT 1 000.\$
12. ARPENTAGE CHEZ SIMONE DE LUCCA COÛT 950.\$ PLUS TAXES
13. PAIEMENT CLD
14. DEMANDE DE M. YVES BOUCHER
15. DOSSIER DIANE MICHEL
16. FORMATION AVEC LA MRC POUR DG ET INSPECTEUR SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 18 SEPTEMBRE
17. AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BIBLIO LE 20 OCTOBRE.
18. RAPPORT DE L'INSPECTEUR
19. CORRESPONDANCE

- 20. COMPTES DU MOIS
- 21. INVITATION AU MÉCHOUI DU MAIRE DE ST FORTUNAT AU COÛT DE 25.\$ PAR PERSONNE.
- 22. VARIA
 - A. ACHAT DE DEUX DRAPEAUX
 - B. PHRAGMITE
 - C. REMPLACEMENT D'UN MOTEUR AU RÉSEAU D'ÉGOUTS
 - D. PLACE AUX JEUNES
 - E. COMITÉ ENVIRONNEMENT
- 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-09-147

3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS D'AOÛT

Il est proposé par Pierre Boisvert , appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil acceptent les procès verbaux du mois de d'août. Une correction doit être apportée à la résolution portant le numéro :2012-08-136 qui était écrit comme suit; que la maison soit à une distance de 50 pieds du Lac et la galerie soit à une distance de 45 pieds du Lac.

Cette phrase doit être remplacée par celle-ci : que la maison soit à une distance de 45 pieds du Lac.

Cette correction est apportée tel qui est mentionnée à l'article 202.1 du code municipal

2012-09-148

4. ACHAT DE RAMPE D'ACCÈS POUR TRANSPORTER LA GÉNÉRATRICE

Considérant que M. André Henri, maire a fait les démarches nécessaires pour vérifier le coût d'une petite remorque pour effectuer le transport de la génératrice.

Considérant que M. André Henri, maire fait la suggestion suivante : Que l'achat de rampe d'accès peut très bien répondre à nos besoins.

Considérant que la résolution portant le numéro 2012-08-137 est donc annulée et remplacée par celle-ci.

En conséquence il est proposé par Pierre Boisvert Appuyé par Serge Breton résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que. M. Maire soit autorisé a acheter deux rampes pour effectuer le transport de la génératrice.

2012-09-149

5. COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ POUR LA DG COÛT 125.\$

Considérant que le colloque de zone est une journée d'information importante pour le DG pour prendre connaissance de points de loi et de jurisprudence dans le domaine municipal.

Considérant que les coûts pour l'inscription et les frais de déplacement sont entièrement à la charge de la Municipalité.

En conséquence il est proposé par Michel Prince Appuyé par Christine Marchand résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les frais de 125.\$ pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont entièrement à la charge de la Municipalité.

2012-09-150

6. DOSSIER BORNE SÈCHE

Sur demande de M. Maire le dossier est présenté par M. Michel Prince est responsable du dossier sur les incendies, il fait mention que selon la couverture de risque de notre MRC nous avons l'obligation de faire 4 bornes sèches, présentement nous en avons 3 il en manque donc 1 pour être conforme à notre schéma de couverture de risque.

Considérant que le coût prévu était de 10 000.\$ comme il y a de nouveaux éléments à prendre en considération dans ce dossier, nous prévoyons donc que les coûts seront de plus ou moins 20 000.\$

Considérant que les dits travaux seront exécutés sur le terrain appartenant à la Municipalité à l'entrée du Lac Nicolet.

Considérant que des informations ont été prises auprès du Ministère à savoir si la taxe sur essence peut être utilisée pour payer les frais de la borne sèche, nous avons obtenu une réponse positive.

Considérant que le stationnement sera interdit en bordure du Lac tout temps et qu'une amende de 500.\$ est prévue pour les personnes qui ne respecteront pas l'interdiction de stationner en vertu de cette Loi.

En conséquence il est proposé par Michel Prince appuyé par Christine Marchand résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté. Que les travaux ci-haut mentionnés sont autorisés et que les procédures sont enclenchées pour la réalisation des travaux.

7. SUBVENTION REÇU DE LA MRC POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS DE LA POSE DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LES ALARMES SUR L'AQUEDUC

La directrice générale fait mention aux membres du conseil que la MRC a autorisée le paiement au complet du montant de 15 968.91\$ concernant le remboursement de l'installation des tours et la pose de la fibre optique pour les alarmes sur le réseau d'aqueduc. Les dits travaux ont été réalisés depuis 2008.

2012-09-151

8. LETTRE DE LA MRC SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE DU QUÉBEC

Considérant que les membres du conseil ont tous eu la possibilité de prendre connaissance de l'offre de service d'intervention d'urgence Centre du Québec

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gabrielle Carisse résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que la municipalité accepte de participer au service d'intervention d'urgence pour le centre du Québec au coût de 1.00\$ par personne comptabilisé sur la population permanente.

9. RAPPORT DES COMMISSIONS

LE CULTUREL

2012-09-152

a) Mme Christine Marchand fait mention des demandes présentées par l'agente culturelle à fin de libérer les fonds suivants pour les activités à venir : soit 200.\$ pour le cabaret, 200.\$ pour la journée de la culture et d'un montant de 300.\$ Elle demande également la permission de laisser les matériaux qui ne se seront pas vendus de les garder ici pour être envoyée à la cueillette des gros rebus.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gabrielle Carisse résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

D'accepter les demandes de l'agente culturelle afin de réaliser les projets ci-haut mentionnés.

2012-09-153

LA BIBLIOTHÈQUE

Madame Gabrielle Carisse, demande qu'une autorisation soit accordée aux bénévoles pour assister à une formation à Drummondville portant sur le développement, sur les collections locales et réparation des livres.

En conséquence il est proposé par Serge Breton, appuyé par Gabrielle Carisse résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que la demande des bénévoles de la bibliothèque est autorisées et que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

2012-09-154

10. DÉMISSION DE L'AGENTE CULTURELLE

Madame Brigitte Charpentier agente culturelle a remis sa démission, pour des raisons personnelles puisqu'elle a la possibilité de réaliser de nouveaux projets.

Madame Charpentier fait mention qu'elle terminera son contrat de l'année 2012.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Michel Prince résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que la démission de Madame Brigitte Charpentier est acceptée, les membres du conseil désirent la remercier pour les bons services offerts à toute notre population.

2012-09-155

11. PAIEMENT À ST-FORTUNAT AU MONTANT 1 000.\$

Considérant que pour faire suite à l'entente intervenue avec la municipalité de St-Fortunat lors du renouvellement d'entente avec la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts. Le montant de 1 000.\$ par année doit être payé à chaque année pour une période de 10 ans.

En conséquence il est proposé par Michel Prince appuyé par Pierre Boisvert résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté. Que le paiement de 1 000.\$ à la Municipalité de St-Fortunat est accepté.

12. ARPENTAGE CHEZ SIMONE DE LUCCA COÛT 950.\$ PLUS TAXES

2012-09-156

Considérant que M. André Henri, maire a communiqué avec M. Carl Lefèbvre, arpenteur le coût est de 950.00\$ plus taxes.

Considérant que le dit travail sera effectué dans la virée au Gosford Nord.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Serge Breton résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les travaux d'arpentage au coût de 950.00\$ plus taxes sont acceptés et devront être effectués par Carl Lefèbvre arpenteur.

2012-09-157

13. **PAIEMENT CLD AU MONTANT DE 2 384.39\$**

Considérant que le CLD nous demande de payer les frais de 2 384.39\$ suite à l'annulation de l'entente.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Gabrielle Carisse résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que le paiement de 2 384.39\$ est autorisé.

14. **DEMANDE DE M. YVES BOUCHER**

La demande de M. Yves Boucher a été remise à chaque conseiller.

15. **DOSSIER DIANE MICHEL**

2012-09-158

Tel qu'il a été écrit au début du présent procès-verbal.

Une correction à la résolution portant le numéro 2012-08-136 doit être apportée le texte étant écrit : **que la maison soit à une distance de 50 pieds du Lac et la galerie soit à une distance de 45 pieds du Lac.**

Cette phrase doit être remplacée par celle-ci : que la maison soit à une distance de 45 pieds du Lac.

Cette correction est apportée tel qui est mentionnée à l'article 202.1 du code municipal

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Serge Breton résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté. Que cette correction soit apportée à la résolution 2012-08-136

16. **FORMATION AVEC LA MRC POUR DG ET INSPECTEUR SUR LES DÉROGATIONS MINEURE 18 SEPTEMBRE**

2012-09-159

En conséquence il est proposé par Pierre Boisvert appuyé par Gabrielle Carisse résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les personnes concernées sont autorisées à assister à la rencontre de la MRC et que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

2012-09-160

17. **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BIBLIO LE 20 OCTOBRE À NICOLET.**

En conséquence il est proposé par Gabrielle Carisse appuyé par Christine Marchand résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les frais encourus pour assister à l'assemblée annuelle de la bibliothèque à Nicolet sont aux frais de la municipalité le tout conformément au budget 2012.

18. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

Le présent rapport a été remis à chacun des élus.

19. CORRESPONDANCE

1. FEUILLET XPLORNET
2. CARTE DE REMERCIEMENT TRANSMIS PAR DE MAUDE LACHARITÉ A TOUTE L'ÉQUIPE
3. MRC REMBOURSEMENT AU MONTANT DE 15 968.91\$ DANS LE CADRE DU «VILLAGE BRANCHÉS DU QUÉBEC»
4. ATELIER ÉCOFORGE PRÉSENTATION DE CLOTURE DÉCORATIVE
5. BIOLAB ANALYSE EAU POTABLE
6. BIOLAB ANALYSE EAU USÉE
7. OFFRE DE SERVICE DE MONTY COULOMBE
8. ANALYSE TECHNIQUE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ
9. SEL FRIGON OFFRE DE SERVICES
10. BALADE GOURMANDE 2012 LES 29-30 SEPTEMBRE ET 3-7 OCTOBRE
11. MRC ADOPTION DU RÈGLEMENT 299 SUITE À L'AFFECTATION SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE À SAINT ROSAIRE.

2012-09-161

20. COMPTES DU MOIS

Il est proposé par : Michel Dumont appuyé par : Christine Marchand Il est résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté que les comptes présentés soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

3977	Régie Inter Municipal Incendie des 3 Monts (ajustement)	2 451.19 \$
3978	Pierre L. Ramsay, sem. du 5 au 11 août	478.54 \$
3979	Thérèse Lemay, sem. du 5 au 11 août	497.07 \$
3980	Serge Jutras, préposé à la guérite (20-21-22 juillet)	224.22 \$
3981	Maude Lacharité, monitrice (sem. du 29 juillet au 4 août)	270.51 \$
3982	Maude Lacharité, monitrice (sem. du 05 au 11 août)	270.51 \$
3983	Maude Lacharité, monitrice (4%)	69.63 \$
3984	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 29 juillet au 4 août)	166.97 \$
3985	Jeannot Quirion (balade à chevaux St-Jean Baptiste)	350.00 \$
3986	Société Canadienne des postes	29.43 \$
3987	Hydro Québec (usine filtration)	279.76 \$
3988	Hydro Québec (salle municipale)	954.21 \$
3989	Hydro Québec (éclairage de rues)	234.59 \$
3990	Hydro Québec (panneau publicitaire ch. Pente Douce)	36.22 \$
3991	Hydro Québec (panneau publicitaire ch. du Lac Nicolet)	36.22 \$
3992	Hydro Québec (Quai)	46.23 \$
3993	Mégaburo inc. (contrat service photocopieur)	562.63 \$
3994	Buropro	144.87 \$
3995	Calclo inc. (calcium liquide)	15 000.00 \$
3996	Carrière Saints-Martyrs enr.	572.84 \$
3997	Thérèse Lemay, sem. du 12 au 18 août	497.07 \$
3998	Receveur Général du Canada (D.A.S. juillet)	908.64 \$
3999	Ministre du Revenu (D.A.S. juillet)	2 377.70 \$
4000	Pierre L. Ramsay, sem. du 12 au 18 août	478.54 \$
4001	Serge Jutras, préposé à la guérite (sem. 30/07 au 05/08)	335.23 \$

4002	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 5 au 11 août)	166.97 \$
4003	Thérèse Lemay, 2e sem. vacances	521.51 \$
4004	Pierre L. Ramsay, sem. du 19 au 25 août Serge Jutras, préposé à la guérite (sem. 30/07 au	478.54 \$
4005	05/08)	150.60 \$
4006	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 12 au 18 août)	166.97 \$
4007	André Houle (musique quai)	315.00 \$
4008	Benjamin Girard (atelier cirque au quai)	100.00 \$
4009	MRC d'Arthabaska (quote-part)	18 801.00 \$
4010	Thérèse Lemay, sem. du 26 août au 1er sept.	497.07 \$
4011	Thérèse Lemay (Voyage Victo & fact. Bell)	74.44 \$
4012	Pierre L. Ramsay, sem. du 26 août au 1er sept. Brigitte Charpentier, agente culturelle (mois août, 78	478.54 \$
4013	hres)	633.61 \$
4014	Serge Jutras, préposé à la guérite (17-18-19 août)	224.22 \$
4015	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 19 au 25 août)	166.97 \$
4016	Hydro Québec (Usine épuration janvier à août)	2 842.92 \$
4017	Thérèse Lemay, sem. du 2 au 8 sept.	497.07 \$
4018	Pierre L. Ramsay, sem. du 2 au 8 sept.	478.54 \$
4019	Serge Jutras, préposé à la guérite (24-25-26 août) Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 26 août au 1er	224.22 \$
4020	sept.)	150.00 \$
4021	Receveur Général du Canada (D.A.S. août)	881.22 \$
4022	Ministre du Revenu (D.A.S. août)	2 293.53 \$
4023	André Henri, maire	800.00 \$
4024	Michel Prince, conseiller	307.16 \$
4025	Christine Marchand, conseillère	307.16 \$
4026	Gabrielle Carisse, conseillère	307.16 \$
4027	Serge Breton, conseiller	307.16 \$
4028	Michel Dumont, conseiller	307.16 \$
4029	Pierre Boisvert, conseiller	307.16 \$
4030	Alain Gagné Sani-Fosse septiques (toilette quai / 2 vidanges)	229.96 \$
4031	Épicerie du Coin (politique familiale, hot-dog, papier toilette)	271.15 \$
4032	Jules Lehoux, Transport Médias Transcontinental (La Nouvelle / annonce	1 599.45 \$
4033	soumission)	586.60 \$
4034	Buropro	113.12 \$
4035	Mégaburo inc. (contrat service photocopieur)	195.37 \$
4036	Les Éditions Juridiques FD	149.10 \$
4037	Éditions Yvon Blais	92.30 \$
4038	FQM (colis)	10.17 \$
4039	Les Équipements Lemay inc.	52.60 \$
4040	Mario Grondin, entrepreneur électricien	269.49 \$
4041	Normand Faucher, entrepreneur électricien	506.70 \$
4042	Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats	69.97 \$
4043	MRC d'Arthabaska Receveur Général du Canada (ajustement T4, année	149.80 \$
4044	2011)	955.15 \$
4045	Ministre du Revenu (Avis cotisation, année 2011)	758.94 \$
4046	C.S.S.T.	76.90 \$
4047	Desjardins Sécurité Financière (assurances collectives)	641.81 \$
4048	Bell Mobilité, cellulaire	127.39 \$
4049	Bell Mobilité, pagettes Biolab (eau potable 445,41\$ lac 136,19\$ eaux usées	77.16 \$
4050	233,40\$)	815.00 \$
4051	Hydro Québec (usine filtration)	259.89 \$
4052	Hydro Québec (salle municipale)	351.44 \$
4053	Hydro Québec (Route 161)	34.75 \$

4054	****ANNULÉ**** (imprimé analyse compte Hydro Qc)	- \$
4055	****ANNULÉ**** (imprimé analyse compte Hydro Qc)	- \$
4056	Sogetel (téléphones & Internet)	259.80 \$
4057	Michel Prince (fiche & chargeur pour génératrice)	136.05 \$
4058	Baril Électrique (réparation moteur égout)	352.72 \$
4059	Excavation Marquis Tardif inc. (ch. Petit X & rue Paradis)	1 064.95 \$
4060	Hydro Québec (éclairage de rues)	457.38 \$
4061	Hydro Québec (panneau publicitaire ch. du Lac Nicolet)	18.77 \$
4062	Hydro Québec (panneau publicitaire ch. Pente Douce)	18.77 \$
4063	Hydro Québec (Quai)	44.05 \$
	TOTAL	70 805.42 \$

21. INVITATION AU MÉCHOUI DU MAIRE DE ST FORTUNAT AU COÛT DE 25.\$ PAR PERSONNE.

L'invitation a été remise aux élus

22. VARIA

2012-09-162

A. ACHAT DE 4 DRAPEAUX

Il est proposé par : Michel Prince appuyé par : Serge Breton Il est résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que l'achat de 4 drapeaux soient autorisés soit 2 du Canada et 2 du Québec.

2012-09-163

B. PHRAGMITE

Considérant que la coupure des phragmites est essentielle au site d'épuration des eaux

Considérant que la personne autorisée à effectuer les travaux est M. Robert Lemay

Considérant que Madame Gabrielle Carisse désire recevoir chez elle les tiges qui seront coupées

Il est proposé par : Michel Prince appuyé par : Gabrielle Carisse Il est résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que les dits travaux ci-haut mentionnés soit autorisés.

2012-09-164

C. REPLACEMENT D'UN MOTEUR AU RÉSEAU D'ÉGOUT

Considérant que le remplacement d'un moteur au site d'épuration des eaux doit être effectué dans les plus brefs délais. Le coût est de 1700.\$ plus taxes.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Pierre Boisvert Il est résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que l'achat est essentiel et que les coûts de cette réparation seront réclamés sur la taxe sur essence.

2012-09-165

D. PLACE AUX JEUNES

Considérant que nous avons reçu une demande d'aide financière pour le projet Place aux jeunes.

Considérant que la présente demande consiste à faire connaître notre milieu aux jeunes.

Sur proposition de Gabrielle Carisse appuyée de Michel Dumont Il est résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que la somme de 250.\$ soit accordé pour Place aux jeunes, Madame Gabrielle Carisse offre sa disponibilité pour accueillir les personnes concernées.

E. COMITÉ ENVIRONNEMENT

M. Michel Dumont fait mention qu'il y aura une première rencontre dimanche le 23 septembre 2012 à 10h

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE